

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 29 mars 2021 à 16 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Mme Nathalie Bohémier, assistante-greffière

Observateur : Mme Nathalie Ricard

CE-2021-289-DEC

Il est résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 16 h.

CE-2021-290-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-291-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne mandate la Direction du loisir et de la vie communautaire pour déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS).

QUE le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le formulaire de demande incluant toute modification mineure qui pourrait être apporté à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-292-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente tripartite concernant la subvention à la Ville de Terrebonne pour le financement du projet d'habitation « Le Have du Roseau » à intervenir avec le ministère des

Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Société d'habitation du Québec, incluant toutes modifications mineures qui pourraient être apportées à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-293-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 16 h 10.

Président

Greffier